



Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
 59161 – BP N° 13
 Tél : 03.27.72.70.70
 Fax : 03.27.72.70.92

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 23 MARS 2012 A 19 HEURES

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 15 mars 2012, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – EGO Anne-Sophie – PLATEAU André – DOMISE PAGNEN Gérard – ROCQUET Marie Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean-Marc – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie-Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – DE SOUSA José

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. – RICHEZ Annick – VANDEVILLE Jean Pierre

Absents excusés : MM. LEMAIRE Claude – LEROY Isabelle – CACHEUX Guy – COQUEREL Alain

Absents : Mlle BARATA RODRIGUES Wendy – DESPIERRE Claudine

Madame Nicole MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal en date du 28 juin 2011, 17 octobre, 21 novembre 2011, 15 décembre 2011, 20 décembre 2011

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal s'ils ont bien été destinataires des procès-verbaux des réunions du conseil municipal des 28 juin 2011, 17 octobre 2011, 21 novembre 2011, 15 décembre 2011 et 20 décembre 2011 et s'il y a des observations à formuler.

Sans observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des procès-verbaux.

Les procès-verbaux des réunions des 28 juin 2011, 17 octobre 2011, 21 novembre 2011, 15 décembre 2011 et 20 décembre 2011 sont adoptés à la majorité : 2 voix contre du groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres », à l'exception du procès-verbal du 20 décembre 2011 qui est adopté à l'unanimité et du 28 juin 2011 pour lequel Monsieur José De Sousa, conseiller municipal, a été présent à partir du point n° 14 et ne prend pas part au vote.

2. Budget primitif 2012 – débat d'orientation budgétaire

Budget 2012 : Un exercice d'équilibriste pour les communes

Moins impactées par la réforme fiscale que les autres collectivités, les communes sont tout autant contraintes de faire plus avec moins de ressources. Les budgets 2012 sont marqués par la rigueur, les économies et la prudence en espérant maintenir l'investissement.

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'est plus obligatoire pour Escaudœuvres depuis que la population est passée sous le seuil des 3500 habitants, qu'elle devrait retrouver l'an prochain. Toutefois, depuis deux ans, nous continuons à débattre des orientations budgétaires de la commune, ce débat étant un moment important de la démocratie locale. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

1. Discuter des orientations budgétaires de la commune,
2. Informer sur la situation financière

Rappel des textes en vigueur

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

La loi d'orientation n° 92-195 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République parue au journal officiel du 8 février 1992 a, dans son article 11, prévu l'organisation et la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif, l'examen du budget doit donc être précédé d'une phase préalable constituée par le débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires (application des articles L 2312-1, L3312-1 et L4311-1 du Code Général des collectivités territoriales). Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire doivent être prévues par le règlement intérieur. Même si ce débat ne doit comporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, il constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Le débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune ; il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire doit fixer le cadre dans lequel le Conseil Municipal aura à arrêter les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2012 ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire.

1 - Situation financière de la commune – Etat de la dette

L'endettement de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice 2012 - Le montant des annuités d'emprunt s'élève à **306 288.03 €**, se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital : **226 519.43 €**
- Remboursement des intérêts : **79 768.61 €**

L'endettement au 1^{er} janvier 2011- Le montant des annuités d'emprunt s'élevait à **301 500 €**, se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital : **227 000.00 €**
- Remboursement des intérêts : **74 500.00 €**

On constate une différence entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2012 de **4 788.03 €**, qui s'explique par le fait que les deux emprunts réalisés en 2010 pour un montant de 1 400 000 € avaient été contractés en taux variable. La crise financière mondiale que nous subissons a entraîné une légère augmentation des taux d'intérêts, toutefois, à ce jour, les taux variables actuels sont toujours inférieurs aux taux fixes pratiqués. Nous exerçons une veille permanente afin de pouvoir, le cas échéant passer du taux variable au taux fixe pour chacun des deux prêts (DEXIA et Caisse d'Epargne). Cette possibilité étant expressément prévue dans chacun des contrats. Cette variation de taux représente **0.03 %** du capital emprunté.

La dette 2012 représente 6.31 % du budget prévisionnel de fonctionnement 2012 (Recettes de fonctionnement encaissées réellement en 2011), soit une contribution par habitant de **88.39 € (La nécessité d'augmenter notre population est toujours d'actualité)**. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer précisément les recettes fiscales attendues (taxes directes locales), le montant de la dotation de l'Etat, le montant de la dotation versée par la C.A.C. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes basés sur les recettes encaissées en 2011 ; c'est sur ces mêmes bases que nous allons établir le budget primitif 2012.

2 – Bilan des finances communales au 31 décembre 2011

Avant d'entrer véritablement dans le débat d'orientation, il est indispensable de faire le bilan comptable de l'exercice 2011 qui vient de s'achever.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2011, certifiés par le comptable public (compte de gestion du percepteur 2011 joint en annexe) nous donnent les chiffres suivants :

En ce qui concerne la section d'investissement (Résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011):

- Le montant des recettes prévues s'élève à la somme de **1 793 869.03 €** (figure au budget primitif 2011). Le montant des recettes encaissées s'élève à **348 069.92 €**
- Le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de **1 793 869.03 €** (cf. BP 2011). Le montant des dépenses réalisées s'élève à **567 387.54 €**.

Nous constatons donc, pour la section d'investissement, un déficit d'exercice 2011 *stricto-sensu* de **219 317.62 €**.

Ce déficit d'exercice s'explique par le fait que la commune n'a pas encore concrétisé la vente à S.A. d'H.L.M. Norvège des terrains rue Jean Jaurès pour un montant de 280 000.00 € et d'autres aliénations pour un total tout compris de **437 130.00 €**. Ce montant n'a pas été repris volontairement dans les restes à réaliser à reporter sur les recettes d'investissement 2012, ce qui explique le déficit. En tout état de cause, ces crédits seront réinscrits en recettes d'investissement 2012. Enfin, il est important de souligner que nous conservons un excédent d'investissement 2011 de **753 550.11 €** (excédent 2010 : 972 867.73 € - déficit d'exercice 2011 : 217 317.62 €).

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Sur l'exercice *stricto sensu*

- le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de **4 675 537.61 €**. Le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme **4 659 898.68 €**.
- le montant des recettes prévues s'élève à la somme de **4 675 537.61 €**. Le montant des recettes encaissées s'élève à **4 855 293.77 €**.

L'exécution du budget de fonctionnement 2011 fait apparaître un excédent d'exercice 2011 de **195 395.09 €**.

Toutefois pour avoir la situation réelle au 31 décembre 2011, nous devons reprendre l'excédent de fonctionnement 2010 qui était de **45 983.20 €**, soit un excédent total au 31 décembre 2011 de **241 378.29 €**.

Analyse

Nous vous rappelons qu'au terme de l'exercice budgétaire 2009, nous avons un déficit global de **519 382.86 €** : Déficit d'investissement de **311 941.17 €** ; déficit de fonctionnement de **207 441.69 €**.

Au 31 décembre 2010, la situation financière de la commune était la suivante :

Excédent de fonctionnement de **45 983.20 €** ; Excédent d'investissement de **972 867.73 €**. Il est vrai que pour ce dernier point, nous avons réalisé deux prêts de 700 000.00 €, destinés à financer les investissements futurs et uniquement les investissements. Il faut également rappeler que nous avons remboursé 400 000.00 € de ligne de trésorerie sur la section de fonctionnement.

Un exercice budgétaire a donc été suffisant pour remettre le budget « sur les rails » et avoir de nouveau tous les indicateurs financiers dans le vert.

Nous avons obtenu ces bons résultats grâce, aux efforts de tous, à une gestion rigoureuse essentiellement dans les dépenses courantes de fonctionnement et à une renégociation des contrats communaux (téléphonie, reprographie, assurances, restauration scolaire....)

Nous avons poursuivi en 2011 les efforts entrepris (diminution du parc des véhicules municipaux, remplacé par les véhicules de location-entretien qui s'avèrent bien moins onéreux ; mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure, renégociation du contrat de matériel imprimerie : prix divisé par quatre par rapport à l'exercice de 2008 : 5 000.00 € au lieu de 20 000.00 €...).

Cela nous a permis d'accroître notre excédent de fonctionnement qui passe de **45 983.20 €** fin 2010 à **241 378.29 €**, fin 2011.

3 – Les grandes lignes de l'orientation budgétaire 2012

D'ores et déjà la date limite d'adoption des budgets communaux a été repoussée au 15 avril 2012. Nous ne disposons à ce jour d'aucune notification des services de l'Etat : Etat 1259 de notification des bases d'imposition 2012, nécessaire au vote des trois taxes directes locales, notification de la DGF pas plus que la notification de la dotation de compensation versée par la C.A.C.... Malgré cela, nous avons décidé de voter le budget primitif 2012, le 30 mars prochain sur les bases des recettes et dépenses de l'exercice 2011.

Budget de fonctionnement 2012

Nous n'envisageons pas, cette année encore, d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales. Le budget prévisionnel de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes aux environs de **4 800 000.00 €**.

Comme l'an dernier, nous devons procéder à une analyse fine des dépenses et des recettes 2011 afin d'inscrire au budget primitif 2012 des crédits qui soient au plus près de nos besoins et de nos possibilités financières. Ce projet de budget vous sera communiqué dès que possible et discuté par la commission des finances en temps opportun.

4 – Les investissements

Introduction

En 2010, nous avons indiqué que nous allions porter nos efforts, en matière d'investissements, sur les travaux de mise en conformité de la salle polyvalente, sur la réfection de la toiture de l'école Langevin, ainsi que sur l'aménagement des services techniques municipaux.

Ont été réalisés en 2010, la toiture de l'école Paul Langevin et le parking de la rue du 4 septembre 1870. En 2011, la commission des finances a décidé de réaliser, en priorité, les investissements déjà prioritaires les années précédentes et en particulier, la salle polyvalente.

La commission des finances a l'an dernier établi le programme des investissements 2011 inscrit au budget primitif repris dans le tableau ci-dessous, ce programme étant pluriannuel, les réalisations s'échelonnent sur plusieurs exercices en fonction des possibilités financières de la commune.

Programme	INVESTISSEMENTS	Reste à Réaliser en 2010	Inscription budget 2011	Total budget 2011	Réalisé en 2011	Reste à réaliser en 2012
05	Matériel et outillage technique	60 407.94	0.00	60 407.94	2 768.38	57 639.56
06	Matériel de bureau	9 541.45	35 000.00	44 541.65	30 015.89	14 525.56
07	Écoles	56 450.72	0.00	56 450.72	13 387.24	43 063.48
08	Bâtiments communaux	0.00	80 000.00	80 000.00	70 754.35	9 245.65
10	Voirie	24 932.74	0.00	24 932.74	17 841.12	7 091.56
12	Aménagement des services techniques	88 239.95	0.00	88 239.95	4 965.24	83 274.71
14	Aménagement aires de jeux	23 925.52		23 925.52	31 659.32	
19	Stade de hockey	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
24	Mise aux normes de la salle polyvalente *	192 492.50	230 000.00	422 492.50	6 722.45	415 770.05
36	Entretien de l'étang	10 000.00	0.00	10 000.00		
39	Éclairage public	41 823.47	0.00	41 823.47	0.00	41 823.47
40	Vidéo surveillance	50 000.00	0.00	50 000.00	691.07	49 308.93
41	Toiture église	50 000.00	0.00	50 000.00		
42	Parking mairie *	80 000.00	3 053.44	83 053.44	0.00	83 053.44
44	Parking école Suzanne Lanoy *	0.00	50 000.00	50 000.00	0.00	50 000.00
45	Aménagement espaces verts et trottoirs rue Jean Jaurès *	0.00	150 000.00	150 000.00	0.00	150 000.00
46	Réfection école Joliot-Curie (Études)	0.00	5 000.00	5 000.00	0.00	5000.00
47	Achat immeuble CARLIER et HARDY	0.00	104 359.49	104 349.59	139 312.00	
48	Aménagement ZAC La Louvière	0.00	180 500.00	180 500.00		
	TOTAL PREVISIONNEL	707 814.29	837 642.93	1 545 727.22	318 117.06	1 029 796.21

En 2012, la mise aux normes de la salle polyvalente va être réalisée. De même que la construction des deux hangars aux services techniques, rue des Fossés. L'aménagement des trottoirs et espaces verts de la rue Jean Jaurès va débiter courant mars. Le parking de l'école Suzanne Lanoy sera réalisé également cette année. Les études d'aménagement du parking de la mairie seront réalisées cette année afin que nous puissions déposer les dossiers de subventions fin 2012 pour un démarrage 2013.

En 2012 nous allons inscrire de nouveaux programmes :

Programme	INVESTISSEMENTS	Inscription budget 2012
49	Aménagement de sécurité rue du 11 novembre 1918*	40 000.00
50	Aménagement de sécurité rue de l'Épinette*	40 000.00
51	Réfection du stade Ludovic Ségard	800 000.00
52	Trottoirs rue d'en Bas « Clos de l'Ermitage »*	75 000.00
53	Voirie rue du Marais (première tranche)	300 000.00
54	Réfection revêtement salle Léo Lagrange	70 000.00
55	Extension étang communal	15 000.00
56	Acquisitions foncières	10 000.00

Remarques *

Les nouveaux programmes 2012, marqués d'un astérisque seront réalisés cette année.

Les recettes d'investissement

Cette année des recettes nouvelles d'investissement vont venir abonder les crédits provenant des prêts réalisés en 2010. Ces nouvelles recettes sont celles inscrites en 2011 mais non encore perçues :

- Vente de terres agricoles : **7 000.00 €**
- Vente de trois logements aux « Toits de l'Espoir » : **108 930.00 €**
- Vente de terrains à « Norévie » : **280 000.00 €**
- Vente d'un terrain constructible : **6 200.00 €**
- Vente d'un immeuble : **35 000.00 €**

Total : **437 130.00 €**

A cela vient s'ajouter la vente des 10 logements locatifs appartenant à la commune pour un montant d'environ **350 000.00 €**. S'ajoute le fond de compensation de la TVA 2010 pour **49 888.00 €**

Les subventions

De nombreuses subventions ont été sollicitées auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de Fédérations sportives nationales :

- **22 478.00 €** accordé par le Conseil Général pour la réalisation des trottoirs de la rue Jean Jaurès
- **20 000.00 €** accordé par le Conseil Général pour les aménagements de sécurité rue du 11 novembre
- **20 000.00 €** accordé par le Conseil Général pour les aménagements de sécurité rue de l'Epinette
- **150 000.00 €** accordé par le Conseil Général pour les travaux de la salle polyvalente
- D'autres subventions sont en attente pour la salle polyvalente et la salle Léo Lagrange.

En ce qui concerne la réfection du terrain de hockey, le coût très important des travaux de remise à neuf nous oblige à obtenir un maximum de financements pour engager leur réalisation. Nous avons d'ores et déjà obtenu l'octroi de principe d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 50% du montant du marché. Nous avons obtenu l'octroi de principe d'une subvention du Conseil Régional qui sera de l'ordre de 20% du montant du marché. L'octroi de principe d'une subvention de l'Etat au titre du Fond du Développement du Sport comprise entre 10 et 20% du montant du marché. Nous attendons la décision de la Fédération Française de Hockey.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent d'investissement issu de 2011 pour **753 550.11 €**. Pour clore les investissements, il conviendra d'inscrire également le remboursement du capital des emprunts, annuité 2012, soit environ **230 000.00 €**

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole aux membres du conseil municipal. Il indique que Monsieur Gérard Domise, adjoint aux finances, va se faire un plaisir de répondre aux questions.

Monsieur Gérard Domise précise que tout a quasiment été dit et figure dans le document remis à chacun.

Monsieur José De Sousa, conseiller municipal, demande la parole « Une question, pouvez-vous me donner le taux d'endettement total de la commune ? »

Monsieur le Maire précise que cette information figurera dans le budget primitif 2012.

Monsieur Domise « La dette en capital à l'origine : 3.633.325,36 euros se répartissant de la manière suivante : 1.500.000 euros pour la Caisse d'Epargne, 2.131.470,93 euros pour Dexia Crédit Local et 1.854,43 euros pour la Société Générale.

La dette en capital au 1^{er} janvier 2012 : 2.800.530,10 euros se répartissant de la manière suivante: 1.339.900,48 euros pour la Caisse d'Epargne, 1.460.440,46 euros pour Dexia Crédit Local et 189,16 euros pour la Société Générale.

Annuités à payer au cours de l'année 2012 : 308.374,83 euros se répartissant en 128.145,71 euros d'annuités pour la Caisse d'Epargne, 179.328,37 euros d'annuités pour Dexia et 200,75 euros d'annuités pour la Société Générale.

Les annuités se décomptent en intérêts et en capital.

Pour la Caisse d'Epargne :

- Intérêt : 44.560,83 euros Capital : 84.284,88 euros

Pour Dexia Crédit Local

- Intérêts : 29.888,02 euros Capital : 144.440,85 euros

Pour la société Générale

- Intérêts : 11,54 euros Capital 189,20 euros

Il s'agit pour ce prêt du dernier remboursement. »

Monsieur De Sousa « Au 1^{er} janvier 2012, la dette c'est ? »

Monsieur Domise : « La dette en capital au 1^{er} janvier 2012 est de 2.800.530,10 euros répartis sur 3 prêts, l'annuité est de 308.374,83 euros.

Ces informations font partie des documents budgétaires 2012 qui vont vous être adressés pour le vote du budget primitif 2012. »

Monsieur De Sousa : « Question également sur l'aspect excédent de fonctionnement qui passe de 45.983 à fin 2010 à 241.379 à fin 2011. Ces économies ne sont pas dues à des contrats qui ont été revus, il y a peut-être aussi un aspect de masse salariale ? ».

Monsieur Domise explique que l'augmentation de l'excédent provient essentiellement du fait que nous avons encaissé des recettes supérieures aux prévisions, en matière de dépenses de fonctionnement, nous sommes restés dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2011.

Très brièvement : pour la totalité des dépenses de gestion des services en 2011, nous avons prévu au budget primitif 2011, 4.434.483,20 euros, nous avons dépensé 4.425.993,27 euros.

Vous pouvez constater que nous sommes en matière de réalisations très proches des prévisions. Cela représente une économie de 8.429 euros sur 4.4 millions d'euros. Cela représente un pourcentage infime.

Par contre, ce que génère l'excédent, c'est la différence entre les recettes prévisionnelles 2011 et les recettes encaissées. Le compte administratif 2011 fait apparaître des recettes non prévues. Nous avions prévu en recettes prévisionnelles 4.484.500 euros et nous avons encaissé 4.834.505,32 euros, ce qui représente un excédent de l'ordre de 350.000 euros auquel il faut retrancher 22.000 euros d'opérations d'ordre.

L'excédent de fonctionnement 2011 provient essentiellement de recettes non prévues mais encaissées.

Il est vrai que depuis 2009, année au cours de laquelle nous avons dû faire face à des difficultés budgétaires, nous avons adopté une stratégie visant à prévoir les dépenses au plus près de la réalité et vous pouvez le constater sur le budget 2011.

D'autre part, au niveau des recettes de fonctionnement, lorsque nous élaborons le budget, nous n'avons pas connaissance des montants réels ou prévisionnels des recettes et cette année, en 2012, c'est encore plus vrai que les années précédentes. Nous minimisons donc volontairement les recettes prévisionnelles et nous n'inscrivons pas de recettes si nous ne sommes pas sûrs de les encaisser. Les subventions ne sont pas inscrites en recettes tant qu'elles ne sont pas attribuées.

Cette façon de procéder peut ne pas paraître très logique mais présente l'avantage de générer des excédents qui profitent à la collectivité.

D'aucuns pourraient nous dire que notre budget est insincère car toutes les recettes ne figurent pas alors que nous sommes en attente de leur encaissement.

C'est également vrai pour l'investissement au niveau des restes à réaliser puisque nous reprenons en reste à réaliser depuis deux ans les crédits excédentaires affectés aux programmes prioritaires. Monsieur le Maire en a donné lecture tout à l'heure. Il y a toute une série de programmes qui ont été listés.

Il y a aura de nouveaux programmes cette année.

Parmi ceux-là, certains sont financés grâce aux prêts réalisés il y a deux ans pour un montant de 1.4 millions d'euros. Certains de ces programmes sont aujourd'hui terminés : la toiture de l'école Paul Langevin ; les hangars des services techniques, l'église. Nous avons encore 972.000 euros de fonds réservés qui sont affectés à l'investissement pour la polyvalente par exemple. Nous avons de nouveaux crédits d'investissement qui figureront au budget 2012, notamment le versement de subventions, à titre d'exemple la subvention du Conseil général pour la rue Jean Jaurès qui vient d'être versé.

Les années précédentes, nous n'inscrivions pas de recettes prévisionnelles. Cette année, il y aura des subventions qui figureront au budget d'investissement. C'est la même chose pour le projet de terrain synthétique de hockey. Les subventions de la région et du département sont accordées sur le principe mais nous ne les encaisserons qu'au terme de la procédure de passation d'un marché de travaux lorsque la consultation sera achevée, l'entreprise choisie et le montant des travaux arrêté. Il faut remercier la ville de Cambrai, le service des sports et Monsieur Nicolas Siegler, adjoint aux sports de la Ville qui ont eu l'amabilité de nous prêter le dossier de maîtrise d'œuvre et de consultation qu'ils avaient monté il y a quelques années pour la réalisation du stade de l'avenue Villars. Raisonnablement on peut prévoir que l'aménagement coûtera entre 5 et 600.000 euros avec un taux de subvention avoisinant les 80% et la récupération de la TVA au taux de 15,682%, ce qui ramène le projet de terrain synthétique à un coût parfaitement acceptable. Sans subvention, le projet n'était pas envisageable.

Monsieur De Sousa demande des précisions sur la nature des recettes : « ce sont des recettes nouvelles ou les mêmes que les années précédentes dont les montants sont plus importants ? »

Monsieur Domise précise que chaque conseiller municipal aura le détail avec le compte de gestion du trésorier et avec le compte administratif 2011. Prenons un seul exemple, au compte 7488 autres attributions et participations, nous avons perçu 4.000 euros, nous avons encaissé 95.610 euros.

Pour le fonds départemental de péréquations de taxe professionnelle, nous avions prévu 30.000 euros, nous avons encaissé 76.119,74 euros soit plus de 40.000 euros supplémentaires.

Sur deux comptes budgétaires, nous avons déjà trouvé la moitié de l'excédent.

Il n'y a qu'en procédant de cette façon que l'on peut travailler sérieusement sachant qu'en fin d'exercice budgétaire, il y a toujours cette part d'incertitude et de recettes qui viennent abonder les recettes prévues et qui génèrent de l'excédent pour l'exercice suivant. Je vous rappelle que nous ne pouvons pas déroger à une gestion.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être dans le « rouge ». Il nous est interdit d'être déficitaire, il n'y a que l'Etat qui peut l'être.

Nous avons adopté cette façon de travailler qui jusqu'à présent porte ses fruits. Il n'y a pas beaucoup de solutions. Il est vrai que Monsieur le Sous-Préfet lors d'une réunion l'an dernier, nous a fait observer que « notre budget était quelque part insincère car vous n'avez pas inscrit de recettes dont les subventions pour lesquelles vous aviez des garanties quant au versement ». Nous lui avons expliqué que tant que nous n'avions pas l'argent à la Trésorerie, nous considérons que nous n'avions pas les crédits.

Monsieur De Sousa indique que dès que l'on a l'information, on doit la porter, c'est une décision de l'autorité, il faut le mettre.

Monsieur Domise précise qu'en 2009 nous avons été confrontés à ce problème, en effet l'Etat nous devait deux années au titre du fonds de compensation de la TVA, nous avons inscrit ces deux recettes au budget et nous n'avons pas encaissé ces dotations en 2009, ce qui a engendré les problèmes financiers que nous avons connu.

Monsieur le Maire explique que la Chambre Régionale des Comptes a reproché à la commune de ne pas avoir inscrit la TVA que l'on devait avoir, mais ces deux années de reversement de TVA nous ne les avons pas.

Monsieur De Sousa : « Une question sur les investissements au niveau de l'entretien de l'étang en 2010, il y a 10.000 à faire, on a rien inscrit au budget 2011. En 2011, on a rien fait, en 2012 il n'y a rien qui est prévu. L'intérêt de conserver cette ligne ? »

Monsieur Domise : « Le programme existait en 2010. Il faut savoir que lorsque nous n'étions pas informatisés et que nous établissions les budgets de façon manuscrite et notamment les programmes d'investissements, lorsque l'on terminait un programme, c'était fini, on n'en parlait plus, les crédits restants étaient reportés sur un autre programme. Aujourd'hui, il faut savoir que nous avons archivé tous les programmes d'investissements depuis que nous sommes informatisés, ils sont « en sommeil » mais ne sont pas supprimés. Nous en avons peut-être 120 ou 130. Dès que nous créons un programme avec un intitulé étang communal, le logiciel nous ressort un numéro de programme, dans le cas présent c'est le numéro 56. Il y a donc 55 programmes qui peuvent être réactivés. Nous supprimons les crédits résiduels mais les programmes ne sont pas effacés. Ils n'apparaissent plus dans le budget mais dès qu'on fait l'historisation, ils réapparaissent. Le programme de l'étang n'apparaîtra pas dans le budget 2012 mais il existera toujours dans l'historique des programmes.

Monsieur José De Sousa demande « la vidéo-surveillance on avait en 2010, 50.000 euros, on a dépensé 691 euros en 2011 ».

Monsieur Domise explique que la municipalité a en projet la centralisation de toutes les images obtenues par les caméras-vidéos, nous n'avons pas encore déterminé le lieu qui pourrait accueillir cet équipement.

Ces crédits sont prévus pour centraliser la vidéosurveillance.

Monsieur De Sousa : « On a déjà eu des dépenses sur la vidéosurveillance et les équipements. »

Monsieur Domise précise que les crédits figurant sur ce programme sont destinés à centraliser toutes les images vidéo en un seul lieu afin d'avoir un suivi plus facile, visionnage des vidéos à partir du poste de police par exemple.

Il précise d'ailleurs que pour un tel équipement, nous pourrions obtenir une subvention de l'Etat de 50% du montant hors taxes.

Les investissements qui ont été réalisés pour l'achat des caméras vidéo n'apparaissent plus. Les 50.000 euros prévus pour la centralisation du système sont largement financés. Le coût d'équipement sera, d'après ce que nous avons pu voir, largement inférieur aux crédits inscrits. De toute façon, les crédits non consommés peuvent être assimilés à des fonds réservés et deviendront des excédents à la fin de l'opération.

Monsieur Domise précise par ailleurs qu'il ne faut pas oublier que les caméras installées sont remplacées relativement fréquemment.

Monsieur De Sousa « Je ne dis pas le contraire, il est juste qu'il y a deux ou trois conseils en arrière on évoquait la vidéosurveillance et qu'on voit une ligne en 2010 de 50.000 euros et qu'il y a quasi rien eu de dépensé.

L'investissement qui a été fait est nettement supérieur à ce qui est mis là. »

Monsieur Domise « Oui tout à fait. »

Monsieur De Sousa « On est plutôt à 70.000 ou 75.000 depuis le début des installations des vidéos, voire même 80.000 euros ? C'est bien ça ? »

Monsieur Domise « Oui tout à fait.

La provision de 49.000 euros est destinée à acheter l'installation de la vidéo-protection par la centralisation des images vidéo en un seul point.

Aujourd'hui, si une caméra tombe en panne, nous n'en n'avons pas connaissance dans l'instant. Il faudrait quasiment contrôler les caméras deux fois par jour. Une araignée qui tisse une toile sur l'optique ne permet plus de recevoir d'images.

Le fait de centraliser en un lieu donné l'ensemble des images vidéo permettra au gardien de police d'intervenir plus rapidement sur les caméras qui viendraient à être défectueuses. Cet équipement sera subventionné à 50%, l'investissement sera inférieur à 20.000 euros, subvention déduite.

Monsieur De Sousa demande « sur la Louvière en 2012 il n'y aura rien non plus. »

Monsieur Domise « Non ! Parce que dans le cadre du PLU nous devons procéder à la révision afin de le mettre en conformité avec le SCOT. Nous devons revoir le zonage et diminuer la consommation d'espace agricole qui doit être ramenée à 7 hectares jusqu'en 2020. Ce qui avait été prévu au travers du premier document d'urbanisme doit être revu entièrement. Il ne sert donc à rien de prévoir des crédits puisque que cette opération va être reprise de zéro.

Monsieur Guy Lefebvre, adjoint à l'urbanisme, précise que le lotissement privé CLICHE/PRIMERA se fera mais ce sont des capitaux privés.

Monsieur José De Sousa « Dernier point sur les services techniques, ils ont de bonnes conditions de travail en équipement, ils ont 60.000 euros à investir depuis 2010. Ils ont 57.639,56 euros en matériel et outillage technique et sur le programme 12 aménagement des services techniques, il y a 83.274,71 euros.

Monsieur Domise explique que pour ce dernier programme, il s'agit de la construction des deux hangars rue des fossés, d'une dalle de béton et de la construction de locaux destinés au personnel : sanitaires, salle de réunion qui sont une obligation en matière de médecine du travail.

La construction de ces deux bâtiments va permettre de regrouper tout le matériel en un seul lieu, à l'abri des vols et des dégradations.

Le centre Jacques Brel va pouvoir ainsi être réhabilité ; enlèvement des véhicules, transfert de l'atelier de soudure.

Monsieur Domise indique qu'en ce qui concerne les services administratifs, nous allons peut-être devoir équiper les ordinateurs d'écrans 24 pouces pour travailler.

C'est comme en matière d'accessibilité, Monsieur De Sousa est certainement bien placé pour en parler. Cela devient affolant.

L'an dernier, nous avons dû changer tous nos logiciels, la nouvelle étape 2012, c'est le démarrage de la dématérialisation qui sera totale au 1er janvier 2015. Nous ne travaillerons plus sur des supports papier, tout ce qui est comptable, factures, mandats, élaboration des actes, élaboration des arrêtés municipaux... Tout sera virtuel. Il y aura un travail énorme de saisie car il faudra reprendre toutes les données comptables et tout ressaisir. Il y a des mois et des mois de travail préparatoire. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'être commune pilote. Cela nous permettra d'être aidés pendant un an et demi. Nous aurons le soutien de la Trésorerie de Cambrai.

Monsieur De Sousa « Dernière question, la vente du terrain Norévie, ce n'est pas encore régularisé ? »

Monsieur Guy Lefebvre, adjoint à l'urbanisme lui répond : « Pour l'instant, c'est en stand-by parce que Norévie nous avait présenté un premier projet réalisé par GP Architectes qui ne leur convenait pas. Cet architecte a présenté une seconde proposition plus récemment, il y a environ 4 mois. Pour cette opération, cette seconde proposition ne convient pas non plus.

Monsieur De Sousa « Il y a une clause suspensive ? »

Monsieur Lefebvre « Pour leur projet, ils ont des impératifs, ce n'est pas qu'au niveau du choix, ils doivent tenir compte des orientations du SCOT et puis il y a le coût du projet.

Par ailleurs, il faut savoir que dans le Cambrésis nous sommes en zone 3 et il y a un désengagement des bailleurs sociaux, à l'exception peut-être de Partenord.

Nous avons un plan B si nous ne trouvons pas de solution avec Norévie. Un autre bailleur social Promocil travaille sur un projet de 36 logements collectifs qui pourrait mieux convenir. »

La séance est levée à 20 heures 15.